

ccig.ch

GENÈVE ÉCONOMIE

CCIG
La voix des entreprises genevoises depuis 1865

Octobre 2026
No 8



UNE BONNE TRANSMISSION EST LA CLÉ DE LA PÉRENNITÉ !

N°1 en Suisse
2000 produits
20 agences
1000 transactions/an
Tél. 022 700 22 22
pme@remicom.com

REMI(COM)
TRANSMISSION D'ENTREPRISES
www.remicom.com

EDITORIAL



La souveraineté ne se décrète pas, elle se construit

MOHAMED ATIEK
Directeur Promotion et soutien à l'économie

Pendant longtemps, l'Europe a cru que la paix était définitivement acquise et que les enjeux de souveraineté appartenaient au passé. La guerre en Ukraine et les tensions géopolitiques croissantes ont brutalement rappelé une réalité : lorsqu'une crise éclate, les nations qui conservent leurs capacités industrielles gardent leur liberté de décision. Les autres deviennent dépendantes. La Suisse n'est pas une exception.

L'OUVERTURE, MOTEUR DE LA PROSPÉRITÉ GENEVOISE

Notre prospérité repose sur une économie ouverte. Mais une économie ouverte n'est pas une économie naïve. Elle doit être capable de préserver les compétences, les technologies et les savoir-faire dont elle aura besoin demain. C'est précisément ce qui est en jeu dans le débat sur le matériel de guerre.

L'industrie suisse de défense représente bien davantage que quelques entreprises spécialisées. Elle rassemble un réseau de PME et de sociétés de pointe actives dans l'électronique, les capteurs, les matériaux avancés, les systèmes de communication, la mécanique de précision ou la cybersécurité. Derrière chaque composant exporté se trouvent des ingénieurs, des chercheurs, des apprentis, des sous-traitants et des emplois qualifiés répartis dans l'ensemble du pays. Fragiliser cet écosystème, c'est accepter que ces compétences quittent progressivement la Suisse. Et avec elles, une partie de notre capacité à créer de la valeur sur notre territoire mais aussi une capacité de défense que nous déléguons à d'autres.

UNE SOUVERAINETÉ QUI SE CONSTRUIT PAR L'INNOVATION

Le paradoxe est là : alors que nos voisins réinvestissent massivement dans leurs industries stratégiques, certains voudraient que la Suisse se retire progressivement de secteurs où elle dispose pourtant d'un savoir-faire reconnu. Ce serait une erreur. La souveraineté économique pour un petit marché comme la Suisse consiste à conserver les moyens de produire pour soi, en produisant aussi pour les autres. La question est donc simple : voulons-nous encore être un pays qui maîtrise certaines technologies stratégiques ou acceptons-nous de devenir un simple consommateur des innovations développées ailleurs ?

La Suisse a évidemment raison d'appliquer des règles strictes en matière d'exportation. Personne ne conteste la nécessité d'un cadre exigeant et responsable. Mais entre le contrôle et l'affaiblissement volontaire de notre propre industrie, il existe une différence fondamentale. À force d'accumuler les restrictions, nous envoyons un signal préoccupant à nos partenaires et à nos investisseurs : celui d'un pays dont les règles peuvent entraver leurs propres libertés. Or la confiance est l'un des premiers actifs de la Suisse. Dans l'industrie comme dans la finance, elle se construit lentement et peut se perdre très vite.

NE PAS AFFAIBLIR CE QUI FAIT NOTRE FORCE

Au fond, ce débat dépasse largement la question du matériel de guerre. Il porte sur le type de pays que nous voulons être. Une Suisse qui conserve ses compétences industrielles, qui investit dans l'innovation et qui assume son rôle d'acteur économique crédible ou une Suisse qui renonce progressivement à certains secteurs stratégiques et découvre, trop tard, que la dépendance a un prix.

La prospérité, la sécurité et l'indépendance ne sont jamais acquises. Elles s'entretiennent. Elles se défendent. Dans le contexte international actuel, préserver notre base industrielle stratégique n'est pas un choix idéologique. C'est une responsabilité. Le 29 novembre, **la CCIG recommande de voter OUI à la loi sur le matériel de guerre.** ■

« La main de l'artisan est plus précieuse que l'or. »
Jean-Jacques Rousseau

SOMMAIRE

MÉTIERS D'ART

Intelligence sensible, esprit créatif, kinesthésie, retrouvez les regards des experts et des acteurs du secteur réunis lors de la table ronde des Jeudis de l'économie : quel avenir pour les métiers d'art ? ▸ P. 2

FINANCE DURABLE

Renforcer sa résilience, anticiper les risques et identifier de nouveaux relais de croissance : pour Kali Taylor, directrice générale de Sustainable Finance Geneva, intégrer la durabilité au cœur de sa stratégie est un levier économique. ▸ P. 3

VOTATIONS

Votations du 29 novembre : quels enjeux pour les Suisses ? Fiscalité des couples mariés, exportation de matériel de guerre, financement de la 13e rente AVS, limitation des feux d'artifice et logement à Genève : la CCIG analyse les enjeux économiques des objets des prochaines votations et partage ses recommandations de vote. ▸ P. 4-5



Vous aussi, vous pouvez sauver des vies !

COURS BLS-AED CERTIFIÉ SRC*
En cas d'arrêt cardiorespiratoire, chaque minute compte. Apprenez à évaluer l'état de conscience d'une victime, à pratiquer un massage cardiaque de qualité et une défibrillation précoce.

COURS DE SECOURISTE FIRST AID IAS 1*
Identifiez les situations d'urgence au travail ou au quotidien et sachez prendre les mesures adéquates.

* Nos cours sont adaptés pour **tout public, entreprises ou ONGs,** et dispensés en **français ou en anglais.**

Soyons prêts.
save-a-life.ch/se-former

SAVE A LIFE
Le réseau genevois des First Responders

JEUDIS DE L'ÉCONOMIE

Et si l'avenir appartenait à ceux qui savent faire ?

Quand l'intelligence artificielle gagne du terrain, les métiers d'art pourraient sembler appartenir à un temps révolu ou tendre vers un avenir fragile. Pourtant, la salle comble, réunie à la Chambre pour la 7e édition des Jeudis de l'économie autour de la thématique « Quel avenir pour les métiers d'art ? », a livré une autre histoire. Celle de métiers qui cherchent moins à résister à la technologie qu'à réinventer leur avenir, mais avec une urgence qui demeure, celle d'assurer la relève.



© MAG

Minutieuse restauration d'œuvre d'art par Andrea Hoffmann.

LES MÉTIERS D'ART, UN ÉVENTAIL DE MÉTIERS

Nicolas Rufener, président de Métiers d'Art Genève (MAG), partenaire de cette édition des Jeudis de l'économie, a souligné d'emblée la diversité et la richesse des profils des intervenants, à l'image de celles des métiers d'art. En effet, autour de la table, sous la modération d'Elsa Floret, directrice de la Communication de la Chambre, étaient réunis Marc-Olivier Wahler, directeur du Musée d'art et d'histoire de Genève (MAH) ; Lada Umstätter, directrice de la HEAD – Genève, école d'art et de design parmi les plus reconnues d'Europe, Andrea Hoffmann, restauratrice d'œuvres d'art et directrice d'Hoffman Art Management et François Tornare, administrateur d'Olivier Murner, l'un des leaders genevois en serrurerie fine et construction métallique. Des parcours riches et des regards complémentaires rassemblés avec la volonté commune de partager leur expérience.

VERS LA REVANCHE DU GESTE ET DE L'INTELLIGENCE SENSIBLE ?

Lada Umstätter a posé carte sur table. Pour elle, il ne sert à rien d'opposer savoir-faire et technologies. Un savoir-faire n'a de sens et d'avenir que s'il continue à être habité, transformé, réinventé. Ainsi, s'approprier un geste ancestral, l'habiter autrement, avec possiblement de nouvelles technologies, permet justement d'éviter qu'il ne devienne une langue morte.

Le geste et la capacité des Hommes à créer restent essentiels. Le MAH en témoigne avec deux tiers de ses objets qui ont une valeur d'usage (l'autre tiers étant réservé aux objets à vocation esthétique). Et derrière certains d'entre eux subsistent des mystères : comment ont-ils été conçus ? Comment le geste s'est-il construit ? Quelle connaissance de la matière a permis leur réalisation ? Pour Marc-Olivier Wahler, cette richesse et la quête de compréhension n'est pas en train de se tarir. Dans un monde plus lisse et standardisé, il est convaincu que « l'intelligence sensible », « l'esprit créatif » et « la kinesthésie » vont prendre une valeur nouvelle et se démarquer davantage.

« Pratiquer, pratiquer, pratiquer », telle est la recette d'Andrea Hoffmann qui compte 40 ans de métier dans les doigts et les pupilles. Elle souhaite faire comprendre que les compétences ne s'apprennent pas seulement dans les livres, elles passent par le terrain, la répétition, le regard et le geste. Sa mission passe par un devoir de transmission que ce soit auprès des futurs restaurateurs, conservateurs ou auprès des clients, qui ont besoin d'une relation de confiance et dont les goûts et les attentes évoluent au fil du temps.

LES MÉTIERS D'ART ONT DE L'AVENIR !

François Tornare a exposé une réalité de son entreprise, celle d'un recrutement de plus en plus difficile. Son profil LinkedIn affiche d'ailleurs la mention « hiring ». Les métiers manuels et les CFC souffrent, selon lui, encore d'une image dévalorisée, tant dans la mise en valeur des talents qui œuvrent sur des chantiers que dans l'éducation où ils continuent d'être considérés comme secondaires.

Pourtant, les besoins sont là et les compétences recherchées dans les métiers d'art ont une valeur économique et sont porteuses de débouchés, d'emplois et de fierté.

L'avenir des métiers d'art dépend de notre capacité à former, transmettre et donner envie. Nous devons réapprendre à poser aux jeunes une question fondamentale : « Qu'est-ce qui t'épanouit ? ». C'est en expérimentant ce qui nous anime, et parfois en se trompant, que se construisent la confiance en soi et l'envie de se construire. ■



De gauche à droite : Marc-Olivier Wahler (MAH) ; Elsa Floret, (CCIG) ; Andrea Hoffmann (Hoffman Art Management) ; Lada Umstätter, (HEAD) ; François Tornare, (Olivier Murner).

LA CHAMBRE

Des services qui créent de la valeur… et du lien à la CCIG

La CCIG enrichit son offre avec de nouveaux services à forte valeur ajoutée dans les domaines de la formation, de la cybersécurité et des assurances complémentaires santé pour les collaboratrices et collaborateurs des entreprises membres.

Cette évolution naturelle répond à des besoins concrets des entreprises tout en renforçant les échanges, la visibilité et les opportunités d'affaires au sein de la communauté des près de 3 000 Membres de la Chambre.

Les nouvelles formations digitales développées, en partenariat avec eSkills, permettent aux entreprises membres de renforcer rapidement les compétences de leurs équipes sur des sujets devenus stratégiques : cybersécurité, intelligence artificielle, protection des données ou encore conformité réglementaire.

La CCIG développe également une offre innovante associant sensibilisation, prévention et accès à des solutions d'assurance cyber.

Face à la multiplication des attaques informatiques, cette démarche vise à renforcer la résilience des entreprises genevoises tout en leur donnant accès à des conditions avantageuses négociées auprès de partenaires spécialisés.

Parallèlement, une convention-cadre dans le domaine de la santé et des assurances complémentaires est en cours de déploiement pour les Membres. Elle permettra aux Membres de bénéficier de solutions attractives et d'un accompagnement personnalisé, tout en favorisant la sensibilisation aux enjeux de santé, de prévention et de bien-être au travail.

Au-delà des avantages qu'ils procurent individuellement, ces nouveaux services participent à une dynamique collective. Formations, partenariats, communautés et événements constituent autant d'occasions de créer des rencontres, partager des expériences et mettre en lumière les savoir-faire des entreprises genevoises. ■



FINANCE DURABLE

Investir dans la transition: le message de Kali Taylor aux entreprises genevoises



La 7e édition de Building Bridges (BB) s'est tenue du 6 au 9 octobre à Genève, réunissant acteurs financiers, institutionnels et économiques autour des grands enjeux de la finance durable. À cette occasion, nous avons échangé avec Kali Taylor, directrice générale de Sustainable Finance Geneva (SFG), qui revient sur les temps forts de l'événement et les défis du secteur.

SELON VOUS, QUELLE A ÉTÉ LA CARACTÉRISTIQUE MARQUANTE DE LA 7E ÉDITION DE BUILDING BRIDGES ?
Building Bridges a considérablement gagné en maturité depuis 2019, et je pense que cette 7e édition en est une parfaite illustration. La participation accrue des détenteurs d'actifs, avec la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) réunie en marge de Building Bridges 2026 et la présence de grands fonds de pension, compagnies d'assurance et fonds souverains, enrichissent les échanges. Ce sont eux qui prennent les décisions finales quant à l'allocation des capitaux.

L'accent est mis sur des solutions concrètes. La Solutions Stage a mis en lumière des fonds d'investissement et des entreprises dans lesquels il est possible d'investir, démontrant que les solutions nécessaires pour répondre aux défis RSE existent déjà. Le véritable enjeu est désormais leur financement.

Enfin, de nombreuses sessions de travail plus restreintes et ciblées favorisent des collaborations au-delà de la conférence. La vocation de BB est de permettre à des acteurs issus d'horizons différents de travailler ensemble afin de mobiliser davantage de capitaux au service de la durabilité. Ces échanges ciblés sont essentiels pour atteindre cet objectif.

QUEL RÔLE JOUE SFG DANS LE DÉVELOPPEMENT DE BUILDING BRIDGES ?
Building Bridges a toujours été une initiative conçue par la communauté et pour la communauté. Chez SFG, nous contribuons directement à son développement en siégeant au conseil d'administration, en participant à l'élaboration des Action Days et du Sommet, ainsi qu'en mettant à disposition notre expertise et notre réseau.

Notre contribution la plus importante réside sans doute dans les programmes que nous menons tout au long de l'année à Genève et qui incarnent la mission même de Building Bridges : aligner les flux de capitaux avec les objectifs de durabilité.

Par exemple, nous travaillons actuellement à mobiliser des capitaux pour accompagner la transition locale du canton de Genève, à créer un Centre d'excellence dédié à la finance mixte *(blended finance)* et à valoriser l'écosystème international unique de Genève afin de façonner l'avenir de la finance durable, notamment autour de thématiques telles que la paix ou encore l'intelligence artificielle.

QUEL MESSAGE SOUHAITERIEZ-VOUS ADRESSER AUX ENTREPRISES GENEVOISES QUI CHERCHENT ENCORE À INTÉGRER LES CRITÈRES ESG ET LES ENJEUX DE TRANSITION DURABLE DANS LEUR STRATÉGIE ?
La durabilité n'est pas seulement une exigence morale, c'est un levier de performance économique. Nous constatons désormais les effets très concrets des enjeux sociaux et environnementaux sur l'économie. Les épisodes de chaleur extrême réduisent la productivité et endommagent les infrastructures. Les conflits géopolitiques perturbent les chaînes d'approvisionnement en énergie et en matières premières, provoquant des hausses de prix et des difficultés opérationnelles.

Intégrer les enjeux de durabilité dans sa stratégie permet de renforcer la résilience de son entreprise face à ces risques. Cela ouvre également de réelles opportunités de croissance.

Les plus grands secteurs économiques devront évoluer vers des modèles bas carbone et respectueux de la nature. Les entreprises capables d'accompagner cette transition bénéficieront d'opportunités considérables.

Une première étape consiste à cartographier les deux dimensions du sujet. D'une part, les risques auxquels l'entreprise est exposée ; d'autre part, les solutions qu'elle est déjà en mesure d'apporter pour répondre aux besoins de la transition.

Et surtout, il ne faut pas avancer seul. L'écosystème genevois regorge de compétences, d'expertises et de partenaires capables d'accompagner les entreprises dans cette démarche. ■

Allez plus loin en retrouvant l'émission Parlons économie sur carac : « Genève aime-t-elle les entrepreneurs ? » avec l'interview exclusive de l'ancien Secrétaire d'État des États-Unis John Kerry, rubrique La Voix, et le reportage Building Bridges avec les interviews de Karen Hitschke, COO de la Foundation Building Bridges, et Jonathan Normand, fondateur et CEO de B Lab Switzerland.
carac.tv/emissions/parlons-economie

BILATÉRALES III

L'ASDE célèbre ses 60 ans au rythme des Bilatérales III

À l'occasion de son 60e anniversaire, l'Association suisse pour le droit européen (ASDE), présidée par Vincent Subilia, a organisé le 30 septembre à Berne une conférence intitulée « Bilatérales III : la souveraineté suisse en péril ? ».



Vincent Subilia au pupitre lors de la conférence annuelle de l'ASDE

La manifestation, qui a réuni quelque 80 participants, a notamment été marquée par un débat de grande qualité réunissant les parlementaires Simon Michel, Baptiste Hurni, Céline Amaudruz et Magdalena Martullo-Blocher. Cette discussion tombait particulièrement à point nommé, alors même que le Conseil des États débattait du paquet des Bilatérales III. Elle a ainsi permis au public de prendre le pouls des positions défendues par les différents partis sur les sujets en discussion, dans un climat politique particulièrement animé.

UNE ÉTAPE DÉCISIVE DANS LE PROCESSUS D'APPROBATION
À l'issue des débats au Conseil des États, plusieurs décisions importantes ont été prises par la Chambre des cantons. Parmi les plus commentées figure celle relative au type de référendum applicable au paquet des Bilatérales III. Le Conseil des États a décidé que celui-ci devrait être soumis au vote de la double majorité, soit celle du peuple et des cantons. Un tel mode de scrutin confère un poids accru aux petits cantons. Selon plusieurs politologues, l'acceptation d'un objet soumis à la double majorité nécessite généralement un soutien d'au moins 55 % des votants à l'échelle nationale.

Le Conseil national examinera à son tour ce dossier lors de la prochaine session d'hiver. Le peuple suisse devrait ensuite être appelé à se prononcer sur les Bilatérales III au cours de l'année 2027 ou 2028. ■



VOTATIONS

Votations du 29 novembre : quels enjeux pour les Suisses ?

Fiscalité des couples mariés, loi sur le matériel de guerre, limitation des feux d'artifice, financement de la 13e rente AVS et objets cantonaux : les votations du 29 novembre abordent des sujets aux implications économiques importantes. La CCIG livre son analyse et ses recommandations de vote pour les objets soumis au peuple.

Loi sur le matériel de guerre (LFMG)

Le 29 novembre 2026, le peuple suisse se prononcera sur la révision de la loi fédérale sur le matériel de guerre. Cet objet porte sur l'adaptation des règles applicables à l'exportation et à la réexportation de matériel de guerre vers des États partenaires, tout en maintenant le principe d'une autorisation fédérale.

Pour la CCIG, l'enjeu principal concerne la capacité de la Suisse à préserver une base industrielle et technologique compétitive dans un environnement international en profonde évolution.

Les entreprises concernées ne contribuent pas uniquement à la production de matériel de défense. Elles participent également au développement de technologies, de capacités d'innovation, de compétences industrielles de pointe et de chaînes de valeur qui bénéficient à l'ensemble de l'économie.

Dans un contexte marqué par une dégradation de l'environnement sécuritaire en Europe et par une intensification des coopérations industrielles internationales, des règles trop restrictives risquent d'affaiblir la position des entreprises suisses face à leurs concurrentes étrangères. Elles pourraient également remettre en question leur intégration dans certaines chaînes d'approvisionnement stratégiques

La CCIG est consciente que ce dossier soulève des interrogations légitimes liées aux destinations finales des exportations, à la neutralité de la Suisse et à sa réputation internationale. Ces préoccupations méritent d'être prises en considération. Toutefois, la révision soumise au vote ne supprime pas les mécanismes de contrôle existants et ne remet pas en cause le rôle des autorités fédérales dans l'autorisation des exportations. Les citoyennes et citoyens ne se prononceront pas uniquement sur une question de politique de sécurité. Ils auront aussi à se déterminer sur notre capacité à préserver des compétences industrielles stratégiques, des emplois qualifiés et une part de notre souveraineté économique.

Au regard des enjeux économiques, technologiques et industriels, la CCIG considère que cette révision contribue à préserver les capacités de production et la compétitivité de la Suisse. Elle recommande par conséquent de **voter OUI** en acceptant la modification de la loi fédérale sur le matériel de guerre. ■

Initiative sur l'imposition des couples mariés

Le 29 novembre 2026, les votants seront également appelés à se prononcer sur l'initiative populaire « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage ! ». Cette initiative vise à introduire un traitement fiscal spécifique pour les couples mariés dans le cadre de l'impôt fédéral direct.

La question de l'équité fiscale entre les différentes formes de ménage est légitime. Toutefois, cet objet intervient dans un contexte particulier puisque le peuple suisse a récemment accepté le principe de l'imposition individuelle. L'enjeu central n'est donc plus seulement la suppression d'éventuelles disparités entre contribuables mariés et non mariés, mais également la cohérence du système fiscal dans son ensemble.

Pour la CCIG, l'introduction d'un mécanisme spécifique pour les couples mariés risque de créer une contradiction avec la logique de l'imposition individuelle, fondée sur l'imposition séparée de chaque contribuable. La coexistence de modèles différents pourrait accroître la complexité du système, générer une insécurité juridique accrue et compliquer son application à long terme.

Par ailleurs, cette initiative pourrait conduire à l'apparition de nouvelles différences de traitement entre catégories de ménages et remettre en question les objectifs poursuivis par la réforme récemment acceptée.

Sans remettre en cause la nécessité de garantir une fiscalité équitable entre les différentes catégories de contribuables, la CCIG estime que la Suisse doit avant tout préserver la cohérence, la lisibilité et la prévisibilité de son système fiscal. C'est pourquoi la Chambre recommande de **voter NON** à cette initiative et de poursuivre l'application du modèle d'imposition individuelle adopté par le peuple et soutenu par la CCIG. ■

Financement de la 13e rente par une hausse de la TVA

En mars 2024, le peuple suisse a accepté l'initiative populaire visant à introduire une 13e rente AVS, qui sera versée pour la première fois en fin d'année 2026. Le texte de l'initiative ne précisait toutefois pas les modalités de financement de cette nouvelle prestation.

En 2026, la 13e rente coûtera plus de 4 milliards de francs. Étant donné que le nombre de retraités continue de croître et que les rentes sont régulièrement adaptées à l'évolution des salaires et des prix, les dépenses continueront aussi d'augmenter : à partir de 2035, selon les estimations, la 13e rente coûtera plus de 5 milliards de francs par an.

À l'issue des débats parlementaires, le Parlement a décidé de financer une partie de cette 13e rente par une augmentation de la TVA de 0,4 point de pourcentage, à l'exception des biens de première nécessité. Le taux normal de TVA passerait ainsi de 8,1 % à 8,5 %. Selon l'Administration fédérale des contributions, l'augmentation de la TVA coûterait 180 francs par an aux ménages privés en moyenne. Le peuple suisse est désormais appelé à se prononcer sur cette modification de la Constitution, soumise à la règle de la double majorité.

Le sujet du financement de la 13e rente a fait l'objet d'intenses discussions au sein du Parlement et plus particulièrement de divergences entre le Conseil national et le Conseil des États sur le mode de financement. Si le premier conseil privilégiait une augmentation temporaire de la TVA, le deuxième conseil optait pour un financement durable mixte entre la TVA (+0,4 %) et une hausse des cotisations salariales (+0,3 %). Le compromis trouvé entre les deux chambres a également fini par échouer. Finalement, seule la hausse de 0,4 % de la TVA a été retenue et acceptée par le Parlement.

La hausse de la TVA devrait rapporter environ 1,5 milliard de francs à partir de 2029. En conséquence, les dépenses liées à la 13e rente alourdiront les déficits annuels de l'AVS, sans que la hausse prévue de la TVA permette d'en financer intégralement le coût, puisqu'elle ne couvrirait qu'environ 30 % des dépenses selon les estimations.

Opposée à une augmentation des cotisations salariales, la CCIG a accueilli favorablement la décision du Parlement d'y renoncer. Une telle mesure aurait en effet entraîné une hausse des charges salariales des entreprises, dans un contexte économique qui exige de préserver la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages. La Chambre estime qu'il convient de privilégier des solutions de financement qui n'alourdissent pas davantage le coût du travail. Dès lors que l'augmentation des cotisations salariales a été écartée, la CCIG a décidé de laisser la **liberté de vote** concernant le financement de la 13e rente AVS. ■

Limitation des feux d'artifice

La CCIG reconnaît les préoccupations liées aux nuisances sonores et environnementales provoquées par les feux d'artifice.

Elle estime toutefois que l'initiative propose une réponse disproportionnée à un enjeu qui peut être traité efficacement au niveau local. Une restriction fédérale générale risquerait d'affecter des manifestations populaires, touristiques et culturelles contribuant à l'attractivité des territoires et à l'activité économique.

La CCIG privilégie une approche fondée sur la subsidiarité et des mesures adaptées aux réalités locales, raison pour laquelle elle recommande de **voter NON**.

Déclassement de la Zone Seymaz-Sud

En octobre 2025, le Grand Conseil genevois a adopté le déclassement d'une parcelle d'environ 40 000 m² située dans le secteur de Seymaz-Sud, à Chêne-Bourg, afin de permettre la densification du site et la construction de nouveaux logements. Opposés à cette décision, les partis de gauche ont lancé un référendum.

Selon la CCIG, ce projet permettra de créer de nouveaux logements à proximité immédiate du Léman Express, dans un secteur déjà bien desservi par les transports publics. Élaboré en concertation avec l'association des propriétaires, il s'inscrit dans une logique de développement territorial maîtrisé et apporte une réponse concrète à la pénurie de logements qui touche le canton.

Dans un contexte où la disponibilité du logement constitue un enjeu majeur pour l'attractivité de Genève et son économie, la CCIG estime qu'il est nécessaire de favoriser des projets équilibrés permettant d'augmenter l'offre résidentielle.

Pour contribuer à répondre de manière pragmatique à la crise du logement, la CCIG recommande de **voter OUI** au déclassement de Seymaz-Sud.

Prises de position de la CCIG

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 19 juin 2026 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA (FF 2026 1757) ?
Sans prise de position

Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour une limitation des feux d'artifice » (FF 2026 1760) ? **Votez NON**

Acceptez-vous l'initiative populaire « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage ! » (FF 2026 1758) ? **Votez NON**

Acceptez-vous la modification du 19 décembre 2025 de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) (FF 2026 22) ? **Votez OUI**

Acceptez-vous la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg (création d'une zone 3, d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts au lieu-dit, situé entre l'avenue de Bel-Air et la Seymaz) (13539), du 2 octobre 2025 ? **Votez OUI**



SUISSE-CHINE

Libre-échange Suisse-Chine : quelles opportunités avec l'optimisation de 2026 ?



Premier accord de libre-échange conclu par la Chine avec un pays d'Europe continentale, l'accord Suisse-Chine est en vigueur depuis le 1er juillet 2014. Alors que les négociations relatives à son optimisation ont été conclues le 20 août 2026, Alain Graf, Senior Consultant APAC et responsable du bureau de Renens de Switzerland Global Enterprise (S-GE), décrypte les enjeux de cet accord stratégique pour les entreprises exportatrices suisses.

QU'EST-CE QUI CHANGE CONCRÈTEMENT POUR LES ENTREPRISES SUISSES AVEC LA MODERNISATION DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE SUISSE-CHINE ?
Le changement le plus tangible pour les entreprises suisses est tarifaire. À terme, 99,8 % des exportations suisses actuelles pourront bénéficier d'une exonération des droits de douane en Chine, contre environ la moitié dans le cadre de l'accord actuel.

Selon les paramètres annoncés, 77,5 % devraient être libéralisés dès l'entrée en vigueur de l'accord modernisé, tandis que certains produits bénéficieraient de périodes transitoires de cinq à dix ans. Ces modalités restent toutefois liées à la finalisation juridique du texte et à son approbation par les deux pays.

Les secteurs des montres, des machines, de la pharmacie et de la chimie devraient compter parmi les principaux bénéficiaires. Le potentiel d'économies douanières est estimé à environ 244 millions de francs.

La modernisation devrait également faciliter les échanges grâce à l'adaptation des règles d'origine, à la possibilité (sous certaines conditions) de réaliser des étapes de transformation dans un pays tiers, à l'utilisation de certificats d'origine électroniques et au renforcement des échanges de données entre les autorités douanières.

L'accord modernisé actualise et renforce également plusieurs domaines déjà couverts par l'accord de 2014, notamment les services, les investissements et la concurrence, tout en développant le commerce électronique. Il prévoit aussi des améliorations dans les domaines de la coopération économique et technique, de l'environnement et des droits des travailleurs.

Il faut toutefois garder à l'esprit que l'accord modernisé n'est pas encore entré en vigueur. Les textes doivent encore être finalisés juridiquement, signés et approuvés selon les procédures nationales des deux pays.

D'ici là, les entreprises doivent continuer à appliquer l'accord actuel.

DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL FRAGMENTÉ, POURQUOI ÉTAIT-IL STRATÉGIQUE POUR LA SUISSE DE MODERNISER SON ACCORD ÉCONOMIQUE AVEC LA CHINE AUJOURD'HUI ?
La Chine est le troisième partenaire commercial de la Suisse, après l'Union européenne et les États-Unis.

L'accord de libre-échange conclu en 2013 et entré en vigueur en 2014 avait toutefois créé une asymétrie : l'accès chinois au marché suisse était déjà largement exempt de droits de douane, alors qu'une part importante des exportations helvétiques vers la Chine restait taxée. Il était donc stratégique de corriger ce déséquilibre et de moderniser l'accès au marché chinois.

Dans un contexte marqué par les tensions géopolitiques, le retour des politiques industrielles et une plus grande vulnérabilité des chaînes de valeur, cette modernisation devrait pouvoir renforcer la compétitivité et la prévisibilité pour les entreprises suisses. Il ne s'agit pas de choisir entre la Chine et d'autres marchés, mais de maintenir une présence sur un marché important tout en poursuivant la diversification internationale.

Il faut toutefois rester lucide : la modernisation de l'accord ne supprime ni les risques géopolitiques ni les barrières non tarifaires. Elle ne remplace donc pas une stratégie de diversification des marchés et des chaînes d'approvisionnement.

Enfin, l'aboutissement des négociations après cinq tours de négociations montre qu'une coopération pragmatique reste possible malgré la fragmentation internationale.

PEUT-ON CONCILIER LIBRE-ÉCHANGE, COMPÉTITIVITÉ ET EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DANS UN ACCORD COMMERCIAL AVEC LA CHINE ?
La modernisation de l'accord approfondit les engagements environnementaux et sociaux qui encadrent nos relations commerciales, notamment en matière de protection de l'environnement et de droits des travailleurs.

Selon les engagements annoncés, elle couvre des thèmes tels que le climat, la biodiversité, les énergies propres et l'économie circulaire. Ces différents éléments devront toutefois être appréciés à la lumière du texte juridique final et de ses mécanismes de mise en œuvre.

De telles exigences peuvent contribuer à la compétitivité lorsqu'elles favorisent l'efficience, la traçabilité, la qualité et l'innovation. Elles peuvent notamment aider les entreprises suisses qui disposent déjà d'un savoir-faire reconnu dans ces domaines. ■

Pour toute question en matière de commerce international et d'exportation, la CCIG met son expertise et ses prestations à votre service. Visitez notre site : ccig.ch

Prochaines rencontres du commerce international de la Chambre

MARKET FOCUS **Québec** | Jeudi 29 octobre | Maison de l'économie, bd du Théâtre 4, Genève

Organisé avec Investissement Québec International (IQI) en collaboration avec Montréal International (MI), ce Market Focus apportera des éclairages sur les talents, les écosystèmes innovants, les coûts d'exploitation compétitifs, incitatifs gouvernementaux, ainsi que les services d'accompagnement dédiés à soutenir des projets d'expansion.

DÉLÉGATION ÉCONOMIQUE **Allemagne du Sud** | du mardi 1er au vendredi 4 décembre 2026

En collaboration avec Switzerland Global Enterprise (S-GE), la CCIG propose une délégation économique en Allemagne du Sud offrant aux entreprises genevoises un accès privilégié à des acteurs clés de l'industrie et de l'innovation, afin d'identifier de nouvelles opportunités de partenariats et de développement sur le marché allemand.

Contact Arthur Lusenti, responsable pôle Commerce international, a.lusenti@ccig.ch, +41 22 819 91 09



PARTENAIRE

Déménager une entreprise sans interrompre son activité

Un transfert de bureaux ne se résume plus au déplacement de mobilier. Planification, informatique, archives, revalorisation du mobilier et coordination permettent aujourd'hui aux entreprises de changer de locaux tout en limitant l'impact sur leur activité.



Changer de bureaux est une étape stratégique dans la vie d'une entreprise. Mais derrière ce projet souvent associé à un nouveau départ se cache une opération logistique complexe, qui peut rapidement perturber l'activité si elle n'est pas anticipée. Pour Olivier Petit, directeur du département déménagements privés et d'entreprises chez Harsch, l'enjeu principal est clair : réduire au maximum l'impact du transfert sur le fonctionnement quotidien de la société.

UNE ORGANISATION PENSÉE POUR MAINTENIR L'ACTIVITÉ

Tout commence par une visite technique. Elle permet d'évaluer les volumes, la configuration des locaux, les accès, le mobilier, les équipements sensibles et les contraintes propres à l'activité du client. Sur cette base, le déménagement peut être planifié en semaine, en soirée ou durant le week-end. Le choix dépend des horaires de travail, des impératifs de production et du niveau de continuité attendu. L'objectif est de faire coïncider les contraintes logistiques avec celles de l'entreprise, afin que les collaborateurs retrouvent leurs postes au plus vite. Le but principal étant de minimiser la cessation d'activité de l'entreprise pendant la période de déménagement.

Cette préparation concerne également le matériel. Cartons, caisses et protections doivent être adaptés aux effets personnels, aux documents professionnels, au mobilier, aux machines ou aux objets fragiles. Les locaux eux-mêmes doivent être protégés afin d'éviter les dégradations. Une organisation rigoureuse en amont permet aussi d'attribuer les responsabilités, d'identifier ce qui doit être transféré en priorité et de déterminer ce qui restera sur place.

L'informatique constitue souvent l'un des points les plus sensibles. La déconnexion des postes, l'emballage des ordinateurs, le transport des équipements et leur reconnexion doivent être orchestrés avec méthode. Les serveurs nécessitent une attention particulière : dérackage, rerackage, protections antistatiques, emballage spécifique et transport sécurisé. Ces prestations peuvent être intégrées au déménagement afin d'éviter de multiplier les intervenants et de limiter les risques liés à une mauvaise coordination. Les transferts de laboratoires sont également des déménagements très sensibles avec plusieurs contraintes telles que la sensibilité des objets, leur calibrage et leur valeur.

DONNER UNE SECONDE VIE AU MOBILIER ET AUX ÉQUIPEMENTS

Le transfert de bureaux soulève aussi une question fréquente : que faire du mobilier et des équipements qui ne seront pas installés dans les nouveaux locaux ? Les entreprises profitent parfois du déménagement pour renouveler leurs bureaux, réduire leurs surfaces ou réorganiser leurs espaces. Il faut alors décider du sort des tables, armoires, sièges, écrans et autres biens devenus inutiles.

Plutôt que de les envoyer directement en déchèterie, des solutions de reprise, de donation ou de revente peuvent être recherchées. Cette approche s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, intégrée depuis plusieurs années à la politique de Harsch. Grâce à un réseau de partenaires en Europe, les objets peuvent être orientés vers des repreneurs spécialisés selon leur nature et leur état.

Un exemple récent illustre cette démarche. Une entreprise qui renouvelait son parc informatique devait se séparer de nombreux écrans. Leur élimination aurait représenté un coût important. Harsch a mis la société en relation avec un organisme actif dans la réinsertion professionnelle, intéressé par la récupération de ce matériel. Les écrans ont ainsi pu être mis gratuitement à disposition. L'entreprise a réduit ses frais, évité du gaspillage et renforcé sa démarche de responsabilité sociale, tandis que le repreneur a bénéficié d'équipements à moindre coût.

ARCHIVES ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES : ANTICIPER L'APRÈS

Les archives représentent un autre enjeu. Les nouveaux locaux ne disposent pas toujours d'une capacité suffisante pour accueillir tous les dossiers conservés. Avant le transfert, il est donc utile d'effectuer un tri et de définir ce qui doit rester accessible, être stocké ailleurs, numérisé ou détruit.

Des solutions d'externalisation permettent de confier les archives à un prestataire spécialisé, tout en conservant un accès organisé aux documents. La numérisation facilite leur consultation et réduit les besoins en espace. Lorsque certains dossiers ne doivent plus être conservés, leur destruction doit respecter des règles strictes de confidentialité. Ces services transforment une contrainte logistique en occasion d'améliorer la gestion documentaire.

Un déménagement professionnel réussi repose donc moins sur la seule capacité à transporter que sur la coordination de l'ensemble du projet. Mobilier, informatique, archives, objets sensibles, protection des locaux, calendrier et continuité d'activité doivent être pensés comme un tout. Les services complémentaires permettent d'adapter la prestation à la réalité de chaque entreprise et de traiter les difficultés avant qu'elles ne deviennent des urgences.

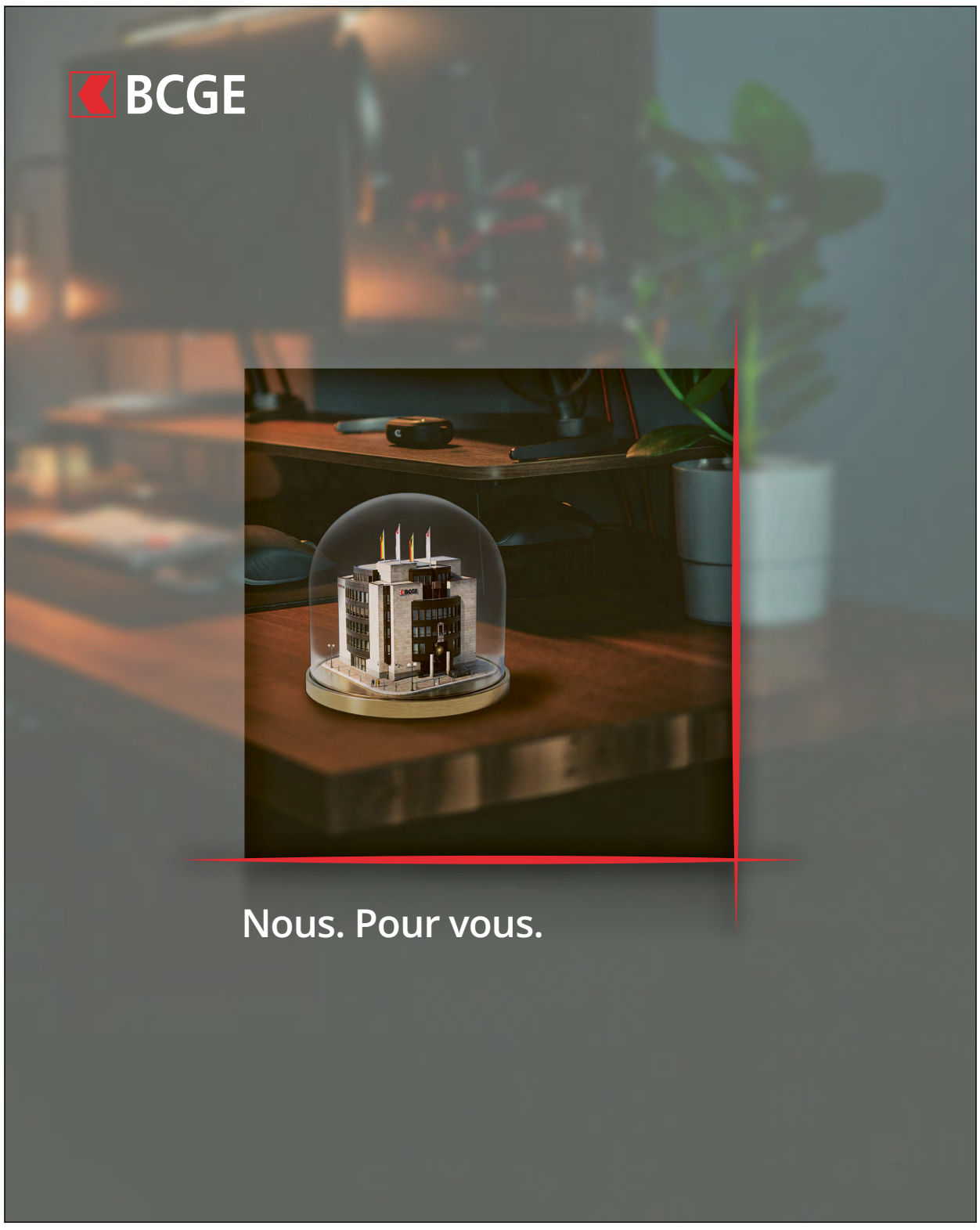
En anticipant les besoins, en choisissant les bons horaires et en valorisant les biens qui ne suivent pas le déménagement, l'entreprise peut faire de son transfert un projet plus fluide, plus responsable et mieux maîtrisé. Le changement d'adresse devient alors non seulement une opération logistique, mais aussi une occasion de moderniser son organisation, d'optimiser ses espaces et de repenser la gestion de ses ressources. ■



Camion de déménagement professionnel au biogaz de l'entreprise Harsch.

HARSCH
The Art of Moving Forward

Henri Harsch HH SA
Rue Baylon 10, 1227 Carouge
Tél. +41 22 300 43 00
harsch.ch



LE POINT SUR L'ARBITRAGE

Arbitrage international : la voie rapide d'une décision exécutable à l'étranger

L'arbitrage, procédure alternative aux tribunaux permettant de résoudre des différends par une décision susceptible d'être exécutée, peut se dérouler en matière interne comme internationale.

Présentant certains avantages par rapport au système judiciaire, notamment en termes de flexibilité et de rapidité, l'un de ses principaux atouts est la possibilité de faire exécuter une sentence arbitrale à l'étranger.

Supposons qu'un différend survienne entre un individu genevois et une entreprise française. Les parties conviennent de recourir à l'arbitrage et renoncent ainsi à soumettre le fond du litige à un juge étatique. Dans notre hypothèse, l'arbitre tranche en faveur du genevois, *bien évidemment*. Mais, que faire de ce bout de papier qui lui donne gain de cause ?

Un traité international, la *Convention de New York*, auquel 172 États sont parties, établit un cadre pour l'exécution des sentences arbitrales rendues à l'étranger. La grande majorité des pays du monde y sont donc parties. Pour faire valoir ses droits, la partie suisse peut, en principe, faire exécuter la sentence en France, mais également, si nécessaire, dans d'autres pays, comme au Paraguay, en Islande, au Sénégal, au Laos ou aux Fidji.

Par contraste, les choses peuvent se compliquer lorsqu'il s'agit de faire exécuter un jugement rendu par un tribunal étatique. Prenons un autre cas de figure : une affaire opposant notre partie suisse à son interlocuteur singapourien est soumise à un juge suisse. Supposons que le juge tranche en faveur du chanceux genevois. Il pourrait pourtant se retrouver perdant à l'étranger. À titre d'exemple, la Suisse et Singapour ne disposent pas d'un instrument international permettant de faciliter l'exécution de leurs jugements respectifs. Les obstacles à surmonter pour faire exécuter le jugement à Singapour s'en trouvent d'autant plus nombreux. Cette victoire pourrait ainsi, selon les circonstances, rester une victoire de principe, sans véritable portée concrète. ■

Hébergé à la Maison de l'économie, le Swiss Arbitration Centre a été cofondé par la CCIG, dont elle est actionnaire. Vincent Subilia, directeur général de la Chambre, siège au sein de son Conseil d'administration.

Swiss Arbitration Centre

CONTACT ET INFORMATIONS :
www.swissarbitration.org ou centre@swissarbitration.org

COMMUNAUTÉS

De nouveaux Membres à la Chambre

Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à nos nouveaux Membres, admis au cours des mois d'août et septembre, dont :



Aménagement extérieur, jardinage
LUFTI LUMA Sàrl

Art, média
MAX CHAMAY

Assurances
C.H. TORO INTERNATIONAL LTD

Commerce
MY JACARANDA Sàrl

Communication, événementiel, marketing
A-TRACK Sàrl
HROKI SA
SPONSORIZE Sàrl

Conseil, droit
ASPERLAW
JDC / DARE DONE
JEROME NERI
LAMESE Sàrl
YASMINE Sàrl

Cosmétique, bien-être, sport
FOURTEEN SA
HS COSMETICS Sàrl
SWISS ICE CLUB - Debrosse Benoît
THE SPACE

IA, IT
BEELINK Sàrl
EAGLECHAIN SA
EVERIAL SA
MW AGENCY Sàrl
NINABOT Sàrl
PURPOSE Sàrl
SALEMBIEN CONSULTING

International, négoce
AGRO TRADE & LOGISTICS SA
INDIA SWISS ENTERPRISE Sàrl
OURANOS DIFFUSION Sàrl
RHOMAX SA

ONG
FURTHER - BIG BLOOM
GLOBAL ORACLE ASSOCIATION FOR LEADERS, GOAL

R&D, environnement, mobilité verte
AZURESCAPE Sàrl
NEREID SA

Ressources humaines, Formation
FONDATION QUALIFE
MAGNETIC EMPLOIS SA

Restauration
ALCHIPOKE Sàrl

Guide d'accueil des Membres

Impressum

GENÈVE ÉCONOMIE

Magazine de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

Parution :
10 numéros par an, 3 800 exemplaires
Responsable d'édition :
Elsa Floret
Coordination :
Raphaële Sagne
Rédaction :
Romain Duriez, Bertrand Konaté, Arthur Lusenti, Raphaële Sagne
Insertions :
HP media SA, tél. 022 786 70 00
Graphisme :
Fabrizio Rossi
Impression :
Atar Roto Presse SA, Satigny
Contact et abonnements :
publications@ccig.ch

Éditeur

CCIG CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DES SERVICES DE GENÈVE

Maison de l'économie
Bd du Théâtre 4 – 1204 Genève
Tél. + 41 (0)22 819 91 11
www.ccig.ch

myclimate PERFORMANCE neutral Imprimé XXXXXX myclimate.org

FSC www.fsc.org MIXTE Papier | Pour une gestion forestière responsable FSC® C154575

ISSN 3042-6510

imprimé en suisse

PARTENAIRES

PLATINE

DIAMANT

OR

ARGENT

